



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **lundi 11 décembre 2017**, à 15h, à la Couveuse d'entreprises *Terres de Hêtre®* à Les Voivres, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD, Président du GAL du Pays d'Épinal.

SONT PRÉSENTS :

Au titre du Collège Public – 14 présents, 12 voix délibératives

DAGNEAUX	Denis	MARCOT	Véronique
DREVET	Gilles	MEAUSSONE	Pierre-Jean
DUBOIS	Gilles	ROUSSEL	Alain
EYMARD	Philippe	SALQUEBRE	Bernard
FOURNIER	Michel	TAVERNIER	Christine
GERARD	Alain	VILLEMIN	Yannick
GIMMILLARO	Martine	VITU	Cyril

Au titre du Collège Privé – 12 présents, 12 voix délibératives

COLIN	Roger	KUHN	Michel
FOURNIER	Damien	LECOMTE	Jean-François
GRANDVALLET	François	PERRIN	Roger
GREVISSE	Delphine	PETIT	Julien
HOUOT	Angélique	PIRODDI	Béatrice
JOLY	Jean-Claude	ZIMMERMANN	Yves

SONT EXCUSÉS :

Au titre du Collège Public

BLERON	Laurent	MOMON	Dominique
BRETON	Alain	MOUGEL	Eric
CLOQUARD	Adrien	NEGRIGNAT	Catherine
COLIN	Gérard	ROUILLON	Jean-Baptiste
DESVERNES	Yves	THIEBAUT	Maxime
DULOT	Frédéric	THIERY	François
MANTEL	Michel	VILMAR	Patrick
MAROT	Joel		

Au titre du Collège Privé

BARBIER	Jean-Michel	MATHIEU	Éric
BARLIER	Aude	ORIEL	Gérald
BASTIEN	Yves	REID	Guido
BOYANCE	Yannick	RENAUD	Stéphanie
COLIN	Frédéric	RENAUD	Dominique

COURTOIS	Michel	ROUGIE	Maelenn
GODFROY	Guillaume	SERRE	Jean-François
HOUILLON	Jean-François	SOTTIRIOU	Jason
JACQUET	Alain	THOMAS	Raymond
MARTINEZ	Jérôme	VALENTIN	Mansuy
MATHIEU	Benjamin	VIRION	Eric

SYNTHÈSE :

Collège	Titulaires	Suppléants	Total
PUBLIC	10	4	14
PRIVÉ	8	4	12
TOTAL	18	8	26

Vérification de la règle du double quorum :

	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance :	17	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : 24
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	12	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : 12

Assistent également à la réunion :

AUDO Dorian, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
DALGUERRE Sylvie, Conseillère Régionale de la Région Grand Est
MEURIN Éric, Chef du Service Forêt, Chambre d'Agriculture des Vosges
RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
REMY Quentin, Chef de projet filière forêt-bois du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Monsieur Philippe EYMARD, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion. Cette dernière commence par un tour de table.

À 15h05, Monsieur Philippe EYMARD déclare atteint le double quorum et aborde l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. Modification de la composition du comité de programmation du GAL
2. Présentation et notation de 1 nouveau projet soumis à décision d'attribution d'aide
3. Présentation et notation de 7 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL
4. Validation de 1 projet soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
5. Communication des notes obtenues
6. Questions diverses

1. Modification de la composition du comité de programmation du GAL

Monsieur Philippe EYMARD présente la modification de la composition du comité de programmation due à la fusion des différents offices de tourisme qui siégeaient au GAL du Pays d'Épinal (Office de Tourisme d'Épinal, office de tourisme de Charmes et office de tourisme de Bains-les-Bains).

L'office de tourisme d'Épinal et de sa région représente désormais les offices de tourisme de Charmes, Epinal, Xertigny et Bains-les-Bains. Il s'agit d'un EPIC, les personnes le représentant feront ainsi partie du collège public.

Christine TAVERNIER, directrice de l'Office de tourisme d'Épinal et de sa région, a été désignée comme représentant titulaire et Maxime THIEBAUT a été désigné comme représentant suppléant de l'Office de tourisme d'Épinal et de sa région.

Monsieur Philippe EYMARD demande au comité de se prononcer sur cette modification.

Les membres du comité de programmation actent, à l'unanimité, la nouvelle composition du comité de programmation.

2. Présentation d'un dossier pour décision d'attribution d'aide

Projet 2 : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en espace culturel
Porteur de projet : Commune de Chaumousey

Le projet est présenté par Monsieur Olivier BARABAN, maire de Chaumousey.

Fiche action concernée : FA 9 – Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Maîtrise d'œuvre	79 910 €
TOTAL	79 910 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	50 000 €
Autofinancement Chaumousey	29 910 €
TOTAL	79 910 €

Coût total prévisionnel du projet : 79 910, 00 € HT

FEADER sollicité : 50 000,00 €

Présentation du projet :

La commune de Chaumousey a reçu en leg un bâtiment appelé Maison André, situé au centre historique du bourg et à proximité des équipements publics : école, restaurant scolaire, salle polyvalente, mairie, aire de jeux.

Le Conseil municipal a engagé une réflexion depuis 2012 sur ce projet, avec une analyse des besoins culturels et sociaux de la population de la commune et des communes environnantes.

Le projet consiste en la restructuration de la Maison André en espace culturel regroupant une médiathèque, une salle associative et un théâtre de verdure. Cet espace va permettre de répondre à un besoin manquant entre Épinal et Ville-sur-Ilon.

Le projet permet le maintien et la valorisation du patrimoine lié à l'histoire du village et de ses habitants. La forte présence de ressources en bois autour de l'agglomération permet d'envisager la réalisation de la structure et des parements avec du bois issus de ces forêts proches. Pour déterminer précisément la nature des essences à envisager dans le futur centre culturel, un diagnostic des ressources disponibles en forêt devra être réalisé avec des experts de la filière bois (ONF, scieurs...). Les essences qui seront mises en œuvre sont l'épicéa, le hêtre (mobilier et aménagement intérieur), le douglas et le mélèze. L'objectif est d'utiliser du bois de la région.

La demande de subvention Leader porte sur la maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre retenu par la commune est le cabinet HABA Architectures.

Remarques :

Monsieur Michel FOURNIER demande le pourcentage de la maîtrise d'œuvre par rapport au coût du bâtiment. Monsieur Olivier BARABAN répond que le coût total du bâtiment est de 700 000 € HT et donc que le pourcentage de la maîtrise d'œuvre représente moins de 10 %, suite à des négociations.

Monsieur Alain ROUSSEL demande de quelle provenance viendra le bois et si du bois communal sera utilisé. Monsieur Olivier BARABAN explique qu'il est difficile de trouver les volumes et les qualités nécessaires dans la forêt communale. Les maîtres d'œuvre et d'ouvrage seront attentifs à l'approvisionnement des entreprises fournissant le bois.

Monsieur Roger COLIN demande le cubage du bois utilisé. Monsieur BARABAN répond que c'est 0,7 m³/m² ce qui représente environ 29 m³ de bois scié.

Madame Véronique MARCOT demande à quelle phase en est le projet. Monsieur Olivier BARAN répond que le DCE est lancé. Madame Véronique MARCOT demande s'il y a des financements sur le reste du projet. Monsieur Olivier BARABAN précise que les autres financeurs n'interviennent pas sur la maîtrise d'œuvre mais qu'il a obtenu 230 000 € de la DETR et 41 000 € du FSIL 2 (contrat de ruralité).

Monsieur Julien PETIT demande s'il y aura de la communication spécifique sur l'utilisation du bois. Monsieur

Olivier BARABAN précise que dès qu'il parle du bâtiment il parle de l'utilisation du bois, notamment auprès de ses administrés et de son conseil municipal et des financeurs.
HABA architecture est le maître d'œuvre.

Conflit d'intérêt

RAS

Synthèse de la sélection :

Note obtenue : 14,96/20

- Il faut encourager les collectivités utilisant du bois dans ses constructions ou rénovations afin de créer une répétition et une habitude visuelle de l'utilisation du bois.

Vote

Nombre de votants : 24 dont 12 du collège public et 12 du collège privé

Avis :

- Favorable
- Favorable sous réserve
- Reporté
- Défavorable

Montant FEADER attribué :

50 000,00 €

3. Présentation et notation de 7 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

Projet 1 : Évolution des coupes de bois d'œuvre par exploitation des coupes de hêtre en feuilles

Porteur de projet : Office National des Forêts

Le projet est présenté par Monsieur Denis DAGNEAUX, délégué départemental ONF.

Fiche action concernée : FA 6 – Développer des outils pour une foresterie innovante et dynamique

DEPENSES HT	
Temps de personnel	22 400 €
Frais d'études et d'organisation des chantiers tests	9 000 €
TOTAL	31 400 €

FINANCEMENTS	
LEADER	25 120 €
Autofinancement ONF	6 280 €
TOTAL	31 400 €

Présentation du projet :

La ressource en hêtre et sa disponibilité sont des enjeux majeurs pour la filière bois vosgienne, mais aussi pour toute la région Grand Est. Sur les stations les plus sensibles (zones à limons ou argiles épaisses), les exploitations sont difficiles, voire impossibles entre novembre et mai. Cette situation compromet l'approvisionnement de l'industrie.

Il convient donc d'étendre autant que possible les périodes d'exploitation du hêtre, afin de bénéficier des conditions les plus propices. Les objectifs de ce projet sont d'évaluer les possibilités d'allonger les périodes d'exploitations du hêtre pour limiter les ruptures d'approvisionnement. Les exploitations veilleront à préserver l'état des sols et des peuplements forestiers. Le projet prendra en compte l'évaluation des risques en développant des méthodes de travail en sécurité.

Le projet se décomposera en cinq actions principales avec notamment la cartographie, des recherches bibliographiques, la préparation d'un cahier des charges en partenariat avec le lycée forestier de Mirecourt, l'école de bûcheron ONF Grand Est de Saverne, l'Enstib, des entreprises référentes et le pôle RDI de l'ONF Grand Est ; ainsi que la conception d'une grille de sélection des chantiers les plus adaptés à la méthode. Des tests sur cinq chantiers situés sur le territoire du GAL seront également réalisés. Un travail de vulgarisation et de diffusion des bonnes pratiques sera réalisé auprès des professionnels (rédaction d'un guide technique).

Remarques :

Monsieur Alain ROUSSEL demande si cela servira à d'autres territoires. Monsieur Denis DAGNEAUX répond que les tests seront effectués sur le Pays d'Épinal mais qu'il est possible que les bonnes pratiques issues de cette phase de tests s'exportent.

Monsieur Gilles DREVET demande si l'exploitation avec ou sans feuille demande une adaptation, notamment au niveau des clients (scieries). Monsieur Denis DAGNEAUX répond qu'il n'y a pas de demande particulière de transformateurs dans les Vosges.

Monsieur Pierre-Jean MEAUSOONE demande quel contact est pris avec l'ENSTIB. Monsieur Denis DAGNEAUX répond que c'est en prévision des demandes qu'il risque d'y avoir au moment de la rédaction du cahier des charges.

Conflit d'intérêt

Monsieur DAGNEAUX, Délégué Départemental ONF ne prend part ni au débat ni à la notation.

Synthèse de la sélection :

Note obtenue : 16,39/20

- Demande de la part des propriétaires, des gestionnaires et des ETF donc c'est un projet qui rentre tout à

fait dans la stratégie du programme et le développement de la filière.

Vote

Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé

Avis :

- Favorable
- Favorable sous réserve
- Reporté
- Défavorable

Montant FEADER attribué :

Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

Projet 3 : Construction de la Maison du Vélo de Xertigny
Porteur de projet : PETR du Pays d'Épinal

Le projet est présenté par Madame Stéphanie RAUSCENT, directrice du PETR du Pays d'Épinal.

Fiche action concernée : FA 9 – Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Travaux	360 745 €
TOTAL	360 745 €

FINANCEMENTS SOLLICITES

LEADER	54 000 €
FSIL 2	76 462 €
CD 88	20 000 €
Commune de Xertigny	15 000 €
Communauté d'agglomération Epinal	35 000 €
Autofinancement PETR	160 283 €
TOTAL	360 745 €

Coût total prévisionnel du projet : 360 745,00 € HT

FEADER sollicité : 54 000,00€

Présentation du projet :

Le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges a développé tout un ensemble de pistes VTT, véloroutes et autres chemins cyclistes. Le Pays d'Épinal travaille également sur la filière bois et a contribué au développement par le LERMAB d'un mur structurel à base de hêtre de qualité D. Son utilisation pour la Maison du Vélo de Xertigny constituerait une première.

L'objectif de la Maison du vélo de Xertigny est d'être un projet pilote en plus de son aspect touristique. La composition de la paroi proposée vise à :

- utiliser du hêtre des Vosges mais également d'autres essences locales au besoin suivant la disponibilité,
- valoriser au maximum en construction des bois de qualité bois de chauffage,
- utiliser le principe d'assemblage par préparation des surfaces qui permet un assemblage instantané mécanique de résistance ;
- équilibrer les efforts de contreventement en murs, planchers et toitures par les assemblages bois/bois,
- alimenter la réflexion en cours sur la robotisation complète de ce type de paroi afin d'en diminuer le coût grâce à l'assemblage développé et d'en maximiser la flexibilité. Nous souhaitons également réaliser des essais techniques sur le thermotraitement de grandes sections, de collage... Enfin, nous avons la volonté de créer un showroom au sein de nos locaux mais également en extérieur afin de présenter nos produits et permettre l'accueil de journées techniques à destination des élus et prescripteurs.

Madame Stéphanie RAUSCENT précise que c'est Jean-Luc GERARD l'architecte et qu'il travaille en partenariat

avec le LERMAB (Jean-François BOCQUET) pour l'acquisition de l'Avis technique expérimental. LE DCE devrait être lancé en février 2018. Monsieur Philippe EYMARD ajoute que c'est un prototype à échelle 1 qui va permettre de démontrer que ce nouveau système constructif est possible.

Remarques :

Monsieur Gilles DUBOIS fait remarquer que ce système constructif a été mis en œuvre sur une petite structure (abribus) sur sa commune.

Monsieur Yannick VILLEMIN fait remarquer l'absence de la Communauté d'Agglomération d'Épinal dans le plan de financement prévisionnel alors qu'elle financera une partie. Madame Véronique MARCOT fait également remarquer que la commune de Xertigny financera une partie du bâtiment. Il est précisé que ces contributions financières seront intégrées lors du montage du dossier de demande d'aide.

Monsieur Michel KUHN se questionne sur l'utilisation de bois de trituration (dans la description). Monsieur Philippe EYMARD répond que c'est bien du bois d'œuvre de mauvaise qualité qui sera utilisé (qualité bois de chauffage).

Conflit d'intérêt

Messieurs EYMARD, FOURNIER, ROUSSEL, VILLEMIN, DUBOIS et Madame MARCOT, ne prennent part ni au débat ni à la notation.

Synthèse de la sélection :

Note obtenue : 15,89/20

- Projet qui va impacter positivement l'économie locale, tout en respectant les 3 volets du développement durable

Vote

Nombre de votants : 18 dont 6 du collège public et 12 du collège privé

Avis :

- Favorable
- Favorable sous réserve
- Reporté
- Défavorable

Montant FEADER attribué :

Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

Projet 4 : Animation et communication Terres de Hêtre 2016/2017
Porteur de projet : Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont

Le projet est présenté par Madame Stéphanie RAUSCENT, directrice de la Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont.

Fiche action concernée : FA 8 – Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre)	
DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Communication	647,03 €
Concours d'architecture	3 906,12 €
Promotion Terres de Hêtre	16 300 €
TOTAL	20 853,15 €
FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	14 000,00 €
MDE (autofinancement)	6853,15 €
TOTAL	20 853,15 €
Coût total prévisionnel du projet : 20 853,15 €	FEADER sollicité : 14 000,00 €
<p>Présentation du projet : Dans le cadre de la marque Terres de Hêtre, développée par le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, la Maison des services publics et de l'emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont travaille au développement de la filière forêt-bois sur son territoire. Elle encourage notamment l'utilisation du bois de hêtre dans la construction et dans le secteur de l'ameublement. La recherche de nouveaux débouchés pour le bois de hêtre constitue un des objectifs majeurs de la marque Terres de Hêtre. Afin d'animer la marque Terres de Hêtre, la Maison de l'Emploi a la volonté de développer sa communication et de lancer des actions pour promouvoir le Hêtre à travers des concours d'architecture. La participation à des rencontres et forums liés au bois est également prévue. Enfin, des visites de territoire sont organisées dans le but de valoriser les constructions en bois du Pays d'Épinal utilisant du hêtre.</p>	
Remarques :	
<p>Conflit d'intérêt <i>Messieurs DREVET, SALQUEBRE, ROUSSEL, FOURNIER, EYMARD, GERARD et Madame MARCOT ne prennent part ni au débat ni à la notation.</i></p>	
Synthèse de la sélection : Note obtenue : 16,37/20	
Vote	Nombre de votants : 17 dont 5 du collège public et 12 du collège privé
<p>Avis :</p> <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</p>

Les projets suivants étant complémentaires entre eux, la présentation de ces projets s'est faite à trois voix : Cyril VITU pour le CRPF, Éric MEURIN pour la Chambre d'Agriculture des Vosges et Julien PETIT pour Forêts et Bois de l'Est.

Cyril VITU a commencé en présentant le contexte forestier. Actuellement l'objectif est d'augmenter la mobilisation du bois puisque seulement 50% de l'accroissement biologique est récolté (source PNFB) en France. Sur le Pays d'Épinal, il est impératif de permettre l'approvisionnement en bois des transformateurs. Seulement 30 % de la surface forestière privée est soumise à un plan de gestion avec un programme de coupes et travaux (qui concernent en quasi-totalité les forêts de plus de 25 ha). En forêt privée, le gisement non mobilisé mais mobilisable se situe dans les petites propriétés forestières (de 4 à 25 ha).

Le premier projet (projet 5, porté par le CRPF) s'articulera donc en plusieurs phases :

- Recensement de tous les propriétaires de surface comprise entre 4 et 25 ha sur le territoire du Pays d'Épinal. La cible est d'environ 600 à 700 personnes.
- Analyse en vue de distinguer les propriétés ne présentant pas de document de gestion durable ou de document de gestion durable opérationnel (c'est-à-dire ne comprenant pas de programme des coupes et travaux).
- Analyse foncière pour effectuer une hiérarchisation de priorité d'intervention.
- Contacts individuels auprès des propriétaires retenus (courriers, téléphone,..) puis visites auprès des personnes intéressées afin de délivrer les conseils et informations nécessaires en vue d'amener les sylviculteurs à se doter d'un document de gestion durable opérationnel : RTG ou CBPS accompagné d'une cartographie des peuplements, d'une cartographie des enjeux environnementaux ainsi que d'un programme prévisionnel de coupe et travaux. Objectif d'environ 50 à 100 visites par an
- Mise en relation des propriétaires volontaires avec un gestionnaire forestier professionnel pour la réalisation du document de gestion durable. Objectif de 20 documents par an.

Julien PETIT continue la présentation en indiquant que Forêts et Bois de l'Est sera un des gestionnaires forestiers vers lequel pourront se diriger les propriétaires sensibilisés par l'animation. L'objectif de cette demande d'aide (projet 8) est de réaliser pour 20 propriétaires sur un an, un document de gestion durable (DGD) opérationnel, c'est-à-dire avec une cartographie des peuplements, des zones protégées et un programme de coupes et travaux sur 10 à 15 ans. Cela permettra de faire rentrer ces forêts dans un système de gestion durable (c'est-à-dire d'éviter la gestion par à-coups sur des forêts pas ou peu gérées) et d'engager le propriétaire sur une gestion pendant 10 à 15 ans.

Cette demande d'aide facilitera la phase d'animation car les propriétaires sauront qu'ils pourront bénéficier d'une aide à l'établissement de leur DGD puisque l'aide LEADER permettra de diminuer les coûts du DGD.

Les projets N°6 et 7 présentent les mêmes activités mais font l'objet de deux demandes de subvention distinctes en raison du partage des zones d'intervention : une partie du territoire du GAL est du ressort géographique du CRPF, une autre dépend de la Chambre d'Agriculture des Vosges. Ces deux structures réaliseront ces activités en coopération. Cyril VITU et Éric MEURIN présentent les objectifs de ces projets. Les projets s'articuleront en plusieurs phases :

- Étude du territoire, afin de définir une ou plusieurs zones où les conditions semblent de nature à permettre un regroupement de propriétaires (massifs privés

de taille suffisante avec présence de propriétaires dynamiques et moteurs identifiés, ressource forestière conséquente et de qualité, nécessité d'entreprendre rapidement des actions sylvicoles...).

- Description sommaire des peuplements et des actions à entreprendre.
- Recensement puis contact des propriétaires concernés par le périmètre retenu en lien avec les collectivités locales : réunions publiques et contacts individuels.
- Étude et proposition d'un mode de regroupement permettant la mise en place d'une gestion concertée opérationnelle.
- Accompagnement pour la formalisation du regroupement.
- Transmission à un opérateur économique pour la réalisation d'un Document de gestion durable opérationnel

Une fois la présentation générale terminée, Monsieur Philippe EYMARD demande de procéder à la notation individuelle des quatre projets.

Projet 5 : Animation en vue de la mise en place de documents de gestion durable opérationnels individuels en petite forêt privée.
Porteur de projet : Centre Régional de la Propriété Forestière

Fiche action concernée : FA 5 - Regroupement économique des propriétaires forestiers	
DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais de personnel (1/2 temps)	55 000 €
Frais de mission	5 000 €
TOTAL	60 000 €
FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	54 000 €
CRPF (autofinancement)	6 000 €
TOTAL	60 000 €
Coût total prévisionnel du projet : 60 000,00 €	FEADER sollicité : 54 000,00 €
Présentation du projet : Voir ci-dessus. Animation sur 2 ans avec une personne à mi-temps d'équivalent temps plein.	
Remarques :	
Conflit d'intérêt <i>Monsieur Cyril VITU, Monsieur Roger PERRIN et Monsieur Jean-François LECOMTE ne prennent part ni au débat ni à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection :	Note obtenue : 17/20
Vote	Nombre de votants : 21 dont 12 du collège public et 9 du collège privé

Avis : <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Montant FEADER attribué : Défini au moment de la validation, après instruction du dossier
---	---

Projet 6 : Étude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée
Porteur de projet : Centre Régional de la Propriété Forestière

Fiche action concernée : FA 5 - Regroupement économique des propriétaires forestiers	
DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais de personnel (1/4 de temps)	27 500 €
Frais de mission	2 500 €
Frais d'accompagnement juridique	2 000 €
TOTAL	32 000 €
FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	28 800 €
CRPF (autofinancement)	3 200 €
TOTAL	32 000 €
Coût total prévisionnel du projet : 32 000,00 €	FEADER sollicité : 28 800,00 €
Présentation du projet : Voir ci-dessus. Animation sur 2 ans avec une personne à un quart temps d'équivalent temps plein.	
Remarques : Monsieur Alain ROUSSEL demande la complémentarité avec les Plans de Développement de Massif (PDM). Messieurs Cyril VITU et Éric MEURIN expliquent qu'à l'issue de ce projet, des structures de gestion commune seront créées ce qui engagera les adhérents à ces structures à une gestion pendant 10 à 20 ans contrairement à l'issue de l'animation type PDM qui ne permettent que des actions uniques de travaux groupés. Les PDM ne permettent pas une continuité dans le temps.	
Conflit d'intérêt <i>Monsieur Cyril VITU, Monsieur Roger PERRIN et Monsieur Jean-François LECOMTE ne prennent part ni au débat ni à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection :	Note obtenue : 16,29/20
Vote	Nombre de votants : 21 dont 12 du collège public et 9 du collège privé

Avis : <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Montant FEADER attribué : Défini au moment de la validation, après instruction du dossier
---	---

Projet 7 : Étude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée
Porteur de projet : Chambre d'Agriculture des Vosges

Fiche action concernée : FA 5 - Regroupement économique des propriétaires forestiers	
DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais de personnel (1/4 de temps)	27 500 €
Frais de mission	2 500 €
Frais d'accompagnement juridique	2 000 €
TOTAL	32 000 €
FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	28 800 €
Chambre d'Agriculture (autofinancement)	3 200 €
TOTAL	32 000 €
Coût total prévisionnel du projet : 32 000,00 €	FEADER sollicité : 28 800,00 €
Présentation du projet : Voir ci-dessus. Animation sur 2 ans avec une personne à un quart temps d'équivalent temps plein.	
Remarques : Monsieur Alain ROUSSEL demande la complémentarité avec les Plans de Développement de Massif (PDM). Messieurs Cyril VITU et Éric MEURIN expliquent qu'à l'issue de ce projet, des structures de gestion commune seront créées ce qui engagera les adhérents à ces structures à une gestion pendant 10 à 20 ans contrairement à l'issue de l'animation type PDM qui ne permettent que des actions uniques de travaux groupés. Les PDM ne permettent pas une continuité dans le temps.	
Conflit d'intérêt <i>Monsieur GRANDVALLET et Monsieur Jean-François LECOMTE ne prennent part ni au débat ni à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection : Note obtenue : 15,45/20	
Vote	Nombre de votants : 22 dont 12 du collège public et 10 du collège privé
Avis : <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Montant FEADER attribué : Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

Projet 8 : Établissements de documents de gestion durable opérationnels
Porteur de projet : Forêts et Bois de l'Est

Fiche action concernée : FA 6 - Développer des outils pour une foresterie innovante et dynamique

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Frais d'ingénierie pour l'établissement des RTG	16 000 €
TOTAL	16 000 €

FINANCEMENTS SOLLICITES

LEADER	11 520 €
PETR du Pays d'Epinal	1 280 €
F&BE (autofinancement)	3 200 €
TOTAL	16 000 €

Coût total prévisionnel du projet : 16 000,00 €

FEADER sollicité : 11 520,00 €

Présentation du projet :

Voir ci-dessus

Temps d'ingénierie et frais de d'établissement de 20 documents de gestion durable.

Remarques :

Monsieur Roger COLIN demande, dans le cas où plus de 20 propriétaires seraient intéressés par le dispositif, comment se fera la sélection. Monsieur Julien PETIT précise que les 20 premiers seront pris et que les suivants feront l'objet d'une nouvelle demande l'année prochaine. Ainsi personne ne sera mis de côté.

Conflit d'intérêt

Monsieur Julien PETIT et Monsieur Jean-François LECOMTE ne prennent part ni au débat ni à la notation.

Synthèse de la sélection :

Note obtenue : 16,73/20

Vote

Nombre de votants : 22 dont 12 du collège public et 10 du collège privé

Avis :

- Favorable
- Favorable sous réserve
- Reporté
- Défavorable

Montant FEADER attribué :

Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

4. Validation d'un projet ayant eu un avis d'opportunité favorable :

Construction de trois chalets d'hébergement de loisir

Porteur de projet : commune de Socourt

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Construction de trois chalets d'hébergement de loisir » présenté par la Commune de Socourt a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 17,44 /20 lors du comité de programmation du 16 décembre 2016. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **10 411,27 €**, pour une assiette éligible de 113 185,42 € (Coût total du projet : 250 000 € HT).

DEPENSES	
Construction des chalets	113 185,42 €
TOTAL	113 185,42 €

FINANCEMENTS	
LEADER	10 411,27 €
CD 88	4 914,76 €
DETR	45 274,40 €
Réserve parlementaire	2 992,04 €
Autofinancement commune de Socourt	49 592,95 €
TOTAL	113 185,42 €

Note : sur le plan de financement ci-dessus, les montants des subventions octroyées par les autres cofinanceurs ont été calculés proportionnellement à l'assiette éligible de 113 185,42 €.

Au vu des éléments présentés ce jour en comité de programmation, ce dernier considère que les activités de ce projet sont identiques par rapport à celles présentées en comité d'opportunité du 16/12/2016.

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 17,44 obtenue au comité d'opportunité du 16/12/2016 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 10 411,27 €.

5. Communication des notes obtenues :

Suite à la présentation des projets, Monsieur Philippe EYMARD restitue les notes obtenues par les projets.

- Le projet « Évolution des coupes de bois d'œuvre par exploitation des coupes de hêtre en feuilles » obtient une note moyenne de 16,39/20 ;
- Le projet « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en espace culturel » obtient une note moyenne de 14,96/20 ;
- Le projet « Construction de la Maison du Vélo de Xertigny » obtient une note moyenne de 15,89/20 ;
- Le projet « Animation et communication Terres de Hêtre 2016/2017 » obtient une note moyenne de 16,37/20.

- Le projet « Animation en vue de la mise en place de documents de gestion durable opérationnels individuels en petite forêt privée » obtient une note moyenne de 17/20.
- Le projet « Étude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée – CRPF » obtient une note moyenne de 16,29/20.
- Le projet « Étude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée – Chambre d'Agriculture » obtient une note moyenne de 15,45/20.
- Le projet « Établissement de documents de gestion durable opérationnels » obtient une note moyenne de 16,73/20.

7 projets présentés sur 7 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée. Le projet « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en espace culturel » étant régulièrement instruit, ce projet bénéficiera du soutien de l'Union Européenne.

6. Questions diverses

Madame Martine GIMMILLARO fait remarquer qu'il y a eu des incohérences entre les documents envoyés pour préparer le comité et les plans de financement présentés. Monsieur Philippe EYMARD répond qu'une attention plus grande sera apportée lors de la préparation du prochain comité de programmation.

Monsieur Philippe EYMARD informe qu'il va y avoir une pause dans les comités de programmation, le temps que les dossiers ayant reçues un avis d'opportunité favorable lors des derniers comités de programmation soient instruits.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe EYMARD remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture ce Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 17h15.

Le Président du GAL,

Philippe EYMARD

